

- MAYOTTE -

LES TIMBRES SURCHARGÉS DE 2003

À l'origine de cette affaire, le changement des tarifs au 1^{er} juin 2003 qui voit les prix de l'Ecopli et de la lettre jusqu'à 20 g passer respectivement de 0.41 € à 0.46 € et de 0.45 € à 0.50 €. Les timbres d'usage courant utilisés sont des Mariannes de Luquet surchargées "MAYOTTE" en petites lettres.

Je vous rappelle que Mayotte est à ce moment-là une collectivité territoriale, ce qui a pour conséquence que les tarifs postaux sont les mêmes que ceux de Métropole.

La conséquence de cette augmentation de tarif est que pour pouvoir se servir des anciens timbres, les usagers vont se procurer des timbres à 0.02 € pour les utiliser en paire pour faire 0.04 € et des timbres à 0.05 €. Ces achats vont rapidement épuiser les stocks de Marianne de Luquet disponibles à Mayotte. La poste mahoraise va commander en urgence ces deux petites valeurs pour servir de complément d'affranchissement à Périgueux, qui va procéder à l'impression de la surcharge.

Mais lors du contrôle de qualité, ce nouveau tirage est refusé au motif que la surcharge est différente de celle apposée précédemment. En fait, c'est une autre police de caractère qui a été utilisée. Et comble de malchance, des feuilles fautées ont été mélangées à l'ancien stock restant et expédiées à Mayotte où elles sont arrivées en juillet 2003. Ces timbres ont été fournis pour la plupart aux entreprises de l'île et la différence de surcharge est passée inaperçue.

Un relevé des lieux et des ventes permet de préciser la période d'utilisation de ces balles qui est de fin juillet à fin décembre 2003.

Ces timbres, quasiment introuvables en neuf, sont de petites raretés sur lettres. Celles qui ont été conservées proviennent d'entreprises qui les ont par miracle gardées comme archives. C'est le cas pour la société mahoraise SOOGEA, installée dans la zone industrielle de Kaweni dans la banlieue de Mamoudzou, responsable des travaux d'adduction d'eau potable à Mayotte.



Marianne de
Luquet
- Surcharge normale -



Marianne de
Luquet
- Surcharge de 2003 -



27 septembre 2003.

Lettre avec affranchissement complété avec une paire de timbre brun à 0.02 € au type Marianne de Luquet avec surcharge "fautée".

Tarif du 1er juin 2003 pour une lettre urgente au 1er échelon de poids.



SOGEA
 Zi de KAWENI
 BP 22



9 7 6 0 0 MAMOUZOU.



Lettre
signée

.7 octobre 2003.

Lettre avec affranchissement complété avec un timbre
 vert à 0.05 € au type Marianne de Luquet avec surcharge "fautée".
 Tarif du 1er juin 2003 pour une lettre urgente au 1er échelon de poids.

* * * * *